



USTG - CSI - U N I - Africa

FESABAG
Fédération Syndicale Autonome des Banques, Assurances et Micro Finances de Guinée
Unité - Indépendance - Solidarité

Conakry (R. Guinée) code pays 224 Adresses: / SGBG :BP 1514 / tel 45 60 00 / fax 41 25 65 // BICIGUI: BP 1484 / Tel :224 (0)11 25 42 23 / 41- 45 - 15 Fax: 41 39 62

Conakry, le 08 Mai 2017

**A Monsieur le Président
De l'Association Professionnelle des Banques (APB)
Conakry**

N /Réf: 018 /AS/GD/FESABAG/2017

Objet : Préavis de grève générale

Monsieur le Président,

En raison de la position figée, de l'entêtement, de la violation répétée des accords signés, de l'imputation d'une journée de salaire sans fondement juridique (abus d'autorité) et du manque manifeste de volonté de l'APB à négocier afin d'aboutir à des solutions satisfaisantes et apaisées autour de la table de négociation et malgré tous les efforts louables des autorités de tutelle, le Bureau Exécutif National de la Fédération Syndicale Autonome des Banques, Assurances et Microfinances (FESABAG) se fait le devoir de vous adresser le présent préavis de grève générale illimitée en vue de faire aboutir ses revendications principales ci-après :

- 1) Le relèvement du niveau général des salaires du personnel pour permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs.
- 2) La mise en place d'une retraite complémentaire pour permettre aux travailleurs à la retraite de bénéficier d'une pension complémentaire.
- 3) La prise en charge des frais d'évacuation sanitaire des employés, de leurs enfants et conjointes.
- 4) La revalorisation des primes, indemnités et allocations (scolarité, 1^{er} Mai, Tabaski, Ramadan, Noël, Maouloud, allocation de mission syndicale, indemnités de congés).
- 5) L'instauration de nouvelles primes (fête de la monnaie, pâques, 14^{ème} mois).
- 6) La revalorisation des indemnités de départ à la retraite.
- 7) La mise en place d'une indemnité de décès et invalidé permanente.
- 8) La définition des relations de travail entre la société BURVAL et le secteur bancaire guinéen.

Préavis de grève/Réf: 018 /AS/GD/FESABAG/2017

- 9) L'amélioration des avantages et traitements des directeurs de départements ou équivalent.
- 10) Le respect des délais d'expatriation.
- 11) L'application correcte et intégrale de la convention collective signée en 2004 entre l'APB et la FESABAG.

Il reste entendu que la non satisfaction de ces revendications dans le délai légal requis amènera la FESABAG à déclencher une grève générale illimitée dans le secteur des Banques, Assurances et Microfinances.

Comptant sur votre sens élevé de responsabilité, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre volonté de dialogue et de nos meilleures salutations Syndicales.

**Le Secrétaire chargé des revendications
et négociations**

Abdoul Gadiri DIALLO



Le Secrétaire Général

Abdoulaye SOW

Copies à :

- *Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Administration*
- *Ministre chargé de l'Emploi, du travail et de l'enseignement technique*
- *Gouverneur de la BCRG*
- *Inspection Générale du travail*
- *USTG – Délégations et Sections Syndicales FESABAG*
- *Inter centrale Syndicale et CSI Bruxelles*
- *UNI Africa Abidjan – UNI Mondial et UNI Finance –Nyon-Suisse*
- *Fédérations Banques CGT, FO, CFDT-France*
- *APIM - APAG*